

vers 1180. De nombreuses photographies viennent mieux faire saisir les explications de M. Müller et son crayon improvise les croquis nécessaires pour les compléter. N'ayant ni photographies ni croquis, nous abrègerons ces descriptions, au cours de laquelle M. l'abbé Gallois a présenté quelques objections.

On a fait récemment des travaux au milieu de la rue Saint-Corneille et des tranchées ont été ouvertes pour la pose de tuyaux d'égoût ; sur la demande de quelques-uns de leurs confrères, MM. Blu et Fleuret, qui ont suivi ces travaux exécutés sur le sol de la nef de l'église de Saint-Corneille, disent qu'à l'exception d'un fragment de sarcophage sans caractère et d'un assez grand nombre d'ossements rien n'a été rencontré dans ces fouilles.

M. de Marsy présente un travail sur les réceptions d'ambassadeurs à Compiègne du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, écrit en vue du Congrès d'histoire diplomatique de La Haye où il en a donné lecture au mois de septembre.

Tour à tour les entrées des légats et des nonces des papes, des ambassadeurs de l'Empereur, des rois d'Angleterre et de Suède, des envoyés des Hautes-Puissances et de Gènes, nous sont racontées d'après les délibérations et les comptes de la ville. Parmi les détails curieux de cette étude on peut signaler la présence à Compiègne comme légats de deux cardinaux qui, plus tard, occupèrent le Saint-Siège.

M. l'abbé Vattier poursuit le travail qu'il a entrepris sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Compiègne. Après avoir rappelé les grandes libéralités de saint Louis, qu'il faut bien cependant se garder de considérer comme le fondateur d'un établissement qui existait déjà depuis près d'un siècle, il parle des difficultés qui surgirent entre l'abbé de Saint-Corneille et le prieur de l'hôpital Saint-Nicolas, à la suite desquelles le roi confia aux Trinitaires

la mission de diriger l'hôpital et de soigner les malades. Ce choix peut sembler singulier quand on se rappelle que les Trinitaires avaient surtout pour mission de racheter les captifs, à l'aide des aumônes qu'ils pouvaient recueillir, et que lorsque les ressources leur faisaient défaut, ils n'hésitaient pas à aliéner leur liberté, pour se substituer aux prisonniers faits par les barbaresques et leur éviter à la fois les dangers d'une apostasie, et les traitements cruels dont ils étaient l'objet de la part des Musulmans.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra le compte-rendu des travaux de l'année par le secrétaire ; l'exposé de la situation financière, par le président de la commission des finances ; l'Agriculture depuis un siècle dans les environs de Compiègne, par M. Benaut ; communications diverses.

Pour extrait :

*Le Secrétaire, MARSY.*

---

---